



Demande de cnf (être célibataire /puis marié)

Par **hich**, le **14/01/2012** à **21:31**

Bonjour,
voilà je vous expose mon cas :
je suis Français par filiation mère Française. et je réside a l'étranger.

En 2006 j'ai déposé une demande de Certificat de nationalité Française au Tribunal d'instance Du 1er Arrondissement de Paris (Service de la nationalité des Français établis hors de France) j'étais célibataire a cette époque là j'ai reçu l'accusé d'enregistrement de ma demande Fin 2006 et depuis de l'eau a coulé sous les ponts et je me suis marié (fin 2008). Après j'ai reçu mon C.N.F en 2011 suite a cette même demande de (2006)

Et C'est écrit sur mon C.N.F
Est FRANCAIS Par les dispositions de l'article 18 du code civil (loi du 22 juillet 1993)
comme enfant né à l'étranger d'une mère Française

Bref.
Après j'ai fais transcrire à Nantes au Service central d'état civil mes actes d'état civile. (Mon de Naissance et mon acte de Mariage et livret de famille J'ai eu tous mes papiers sans problèmes ma carte nationale d'identité Française et mon passeport biométrique ma carte consulaire (je me suis inscrit au registre des Français établie Hors de France) vu que je vie pas en France

Mes Questions sont :

2-Es que le fait que mon épouse ne figure pas dans mon Certificat De Nationalité Française pose problème ??

Ma demande de CNF déposé et enregistré par le tribunal en 2006 / mon mariage fin 2008 soit 3ans après la demande /CNF reçus en Mars 2011 soit 5 très longue années après la demande/ sur mon CNF et écrit à gauche en Haut de la premier page
Dossier : N° 5****/2006 - certificat de nationalité N° 29***/2011 es que sa peu avoir une conséquence sur ma Nationalité d'avoir demandé un CNF on temps que célibataire et ce marié presque 3 ans après l'avoir demandé et le recevoir 5 plus tard avec une situation changé entre temps ?? Pour l'instant j'ai eu tous mes papiers sans aucuns problèmes ??
Ou le CNF sert juste à prouver ma Nationalité Française qui m'a été transmise par filiation de ma mère que je sois marié ou pas ?? en sachent que je suis binational Français et Algérien et ma femme et Algérienne ?
et que mon épouse envisage de demandé la nationalité Française par déclaration (Mariage) ??